



## Assemblée générale

Distr. générale  
3 février 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

#### Compte rendu analytique de la 313<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 10 novembre 2008, à 10 h 30.

*Président* : M. Badji ..... (Sénégal)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et les développements dans le processus politique

Examen des projets de résolution sur la question de Palestine

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

08-59444 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 45.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

1. **Le Président**, résumant certaines des activités survenues depuis la précédente réunion du Comité, déclare que la Secrétaire d'État américaine, M<sup>me</sup> Condoleezza Rice, s'est rendue récemment au Moyen-Orient et a rencontré le Premier Ministre israélien, M. Ehud Olmert, et la Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Tzipi Livni, à Jérusalem, ainsi que le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, à Ramallah.

2. Le 9 novembre 2008, les hauts responsables du Quatuor se sont réunis à Charm el-Cheikh et ont invité le Président Abbas et la Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Livni, à se joindre à eux. Leur réunion a principalement porté sur les efforts nécessaires pour parvenir à une paix durable dans la région, conformément au processus d'Annapolis et à l'objectif commun d'une solution à deux États. Le même jour, les pourparlers de réconciliation entre les organisations palestiniennes ont débuté au Caire.

### **La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et les développements dans le processus politique**

3. **M. Mansour** (Observateur pour la Palestine) déclare que la réunion du Comité s'est tenue à un moment historique pour la région, en raison du résultat des récentes élections américaines, qui marqueront l'arrivée d'un nouveau Gouvernement ayant exprimé le désir de traiter la situation du peuple palestinien peu de temps après son entrée en fonction, en janvier 2009, tandis que les élections israéliennes se tiendront en février 2009. Lors de la récente réunion du Quatuor, et également lors de la rencontre avec la Secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Rice, à Ramallah, le président Abbas a déclaré que l'Autorité palestinienne était totalement prête et il est convaincu que le processus politique et les négociations se poursuivront après les changements qui auront lieu aux Etats-Unis et en Israël.

4. La situation dans le territoire palestinien occupé est devenue très critique ces derniers mois, en raison de la poursuite de la politique et des pratiques israéliennes de colonisation. Israël n'a pas répondu à l'appel du

Quatuor demandant la cessation immédiate de toutes les activités de colonisation, le démantèlement de tous les avant-postes et le retrait de nombreux postes de contrôle en Cisjordanie, qui entravent la libre circulation des personnes et des biens nécessaires à la vie économique du territoire occupé. Il est ironique qu'au cours de l'année qui s'est écoulée depuis la Conférence d'Annapolis, le nombre de postes de contrôle ait augmenté de plus de 15 pourcent et les activités de colonisation se soient intensifiées au point d'atteindre leur niveau le plus élevé depuis longtemps, selon de nombreuses organisations israéliennes. Ces activités, de même que le siège de la bande de Gaza, où 1,5 million de Palestiniens vivent dans des conditions semblables à celles d'un camp de prisonniers, le refus d'Israël de rouvrir les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est et les 11 000 Palestiniens toujours détenus dans les prisons israéliennes, ne favorisent pas l'avancement du processus de paix et ne donnent aucun signe d'espoir et d'encouragement à la population.

5. Même si, pendant la période précédant le changement de Gouvernement aux Etats-Unis et en Israël, on ne doit pas s'attendre à des résultats significatifs concernant les six aspects du statut définitif, à savoir : Jérusalem, les frontières, les réfugiés, le peuplement, l'eau et la sécurité, il ne faut pas perdre de temps, mais plutôt persuader Israël de modifier sa politique vis-à-vis des postes de contrôle, de la colonisation et de la bande de Gaza. Si Israël ne réagit pas, la situation ne sera pas propice à la paix lors de la reprise des négociations sur les aspects du statut définitif, de même que la situation actuelle n'a pas été de nature à favoriser la conclusion d'un traité de paix avant la fin de l'année, comme le prévoyait le processus d'Annapolis.

6. La Quatuor, la communauté internationale et les participants du processus d'Annapolis doivent déployer des efforts supplémentaires pour garantir l'accomplissement des obligations concernant la situation sur le terrain. La déclaration de la Secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Rice, à Djénine, montre bien que l'Autorité palestinienne a respecté ses obligations par rapport à la Feuille de route, mais Israël n'a pas réciproqué concernant les colonies et les postes de contrôle. Selon Israël, les postes de contrôle ont été établis pour des raisons de sécurité, mais le Représentant du Quatuor, M. Tony Blair, la Secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Rice, et certains généraux israéliens, ont admis que l'Autorité

palestinienne avait considérablement progressé sur le front de la sécurité ; par conséquent, beaucoup de postes de contrôle pourraient être démantelés afin de démontrer que le processus de paix permet d'obtenir des résultats positifs. Si le Gouvernement israélien actuel fait campagne sur le thème de la paix, alors il devrait modifier ses pratiques, d'ici aux élections, afin de prouver qu'il s'engage réellement envers la paix.

7. L'Égypte a récemment rencontré individuellement tous les groupes palestiniens et a préparé un document destiné à servir de base pour la réconciliation nationale. Le document propose la création d'un organisme national de réconciliation, devant être approuvé par tous les partis politiques, qui sera responsable de l'organisation des élections présidentielles et parlementaires, et de la négociation de la levée de l'isolement et du blocus de la bande de Gaza imposés par Israël à l'Autorité palestinienne. Le Gouvernement de la réconciliation nationale honorera la totalité des engagements, des obligations et des accords entre l'Organisation de libération de la Palestine, Israël et la communauté internationale dans son ensemble, permettra la réunification immédiate des deux parties du pays et ouvrira la porte à une réforme des forces de sécurité dans la bande de Gaza avec l'aide des autres pays arabes.

8. L'Égypte a organisé une réunion, à laquelle elle a convié les Ministres des affaires étrangères de sept pays arabes, afin de discuter des propositions avec tous les groupes politiques palestiniens. La réunion a été reportée en raison du désistement des principaux participants, ce qui est très regrettable étant donné l'urgence de la réunification de la Palestine, puisque le pays doit être prêt à l'interne pour faire face à l'évolution de la situation à Washington, avec l'arrivée du nouveau Gouvernement, et en Israël après les élections de février.

9. La Palestine s'attend à ce que ses amis, tant au sein du Comité qu'en dehors de cette instance, parrainent et soutiennent les projets de résolution sur la question de Palestine. Leur contenu est semblable à celui des résolutions de 2007, étant donné que, l'année dernière, il n'y a eu aucun changement significatif sur le terrain qui puisse justifier des modifications majeures.

#### **Examen des projets de résolution sur la question de Palestine.**

10. **Le président** attire l'attention sur les quatre projets de résolution intitulés, respectivement, « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du Peuple palestinien », « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat », « Programme d'information spécial du Département de l'information sur la question de Palestine » et « Règlement pacifique de la question de Palestine », qui doivent être présentés à l'Assemblée générale sous le point 16 de l'ordre du jour, intitulé « Question de Palestine ». Les textes des projets de résolution ont été examinés et approuvés par le Bureau, qui recommande au Comité de les approuver. Ils sont basés sur les résolutions adoptées lors de la soixante-deuxième session, mais ont été actualisés afin de tenir compte des faits nouveaux survenus sur le terrain, ainsi que des efforts déployés par la communauté internationale en vue d'une reprise du processus de paix. Plusieurs modifications de fond, ainsi que des changements de forme et des aménagements techniques, ont été apportés.

11. Aucune modification de fond n'a été effectuée dans les deux résolutions concernant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du Peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat. Dans le projet concernant le Programme d'information spécial du Département de l'information sur la question de Palestine, le dixième alinéa du préambule a été modifié de façon à préciser qu'il s'agit du programme pour 2009-2010. Dans le paragraphe 3 (a), l'on a ajouté l'expression « ainsi que sur les efforts déployés par le Secrétaire général et son envoyé spécial s'agissant du processus de paix » de façon à préciser que le Département doit également diffuser des informations à ce sujet, et dans le paragraphe 3 (d), l'on a inséré « et en Israël » après « le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », pour indiquer que le Département devait également organiser et aider à organiser des missions d'information à l'intention des journalistes dans cette zone.

12. S'il n'y a aucune objection, il considère que le Comité souhaite approuver les projets de résolution sur le Comité, la Division des droits des Palestiniens et le Programme d'information spécial du Département de l'information sur la question de Palestine.

13. *Il en est ainsi décidé.*

14. **Le Président**, abordant le projet de résolution intitulé « Règlement pacifique de la question de

Palestine », déclare que dans le seizième alinéa du préambule, l'on a ajouté la phrase « ainsi que sur les efforts visant à relever et à développer l'économie palestinienne dévastée, et sur la contiguïté du territoire » à la fin du paragraphe afin d'indiquer que la politique israélienne de bouclages et de restrictions de mouvement avait également des répercussions négatives sur ces autres secteurs. Ce paragraphe 1 englobe aussi l'ancien alinéa dix-sept du préambule et constate avec préoccupation qu'Israël continue d'installer des postes de contrôle et impose un régime de permis. Le vingt-deuxième alinéa du préambule, qui se félicitait de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens en 2007, a été actualisé et se réjouit du fait que ce comité se réunisse à nouveau en 2008. Le nouvel alinéa vingt-six du préambule salue l'accord de cessez-le-feu conclu en juin 2008 pour la bande de Gaza et le sud d'Israël, et demande aux deux parties de continuer de le respecter tout en préconisant son extension immédiate à la Cisjordanie.

15. En ce qui concerne la partie opérationnelle de la résolution, le paragraphe 3, qui salue l'Initiative de paix arabe, a été actualisé afin de réaffirmer l'importance de l'Initiative et encourage la poursuite des sérieux efforts déployés pour y donner suite et la promouvoir. Le nouveau paragraphe 4 englobe la référence de l'ancien paragraphe 7 aux « mesures de confiance afin d'améliorer la situation sur le terrain, de promouvoir la stabilité et de renforcer le processus de paix ». L'ancien paragraphe 5, qui saluait les efforts du Représentant spécial du Quatuor, M. Tony Blair, est devenu le nouveau paragraphe 18. Dans le nouveau paragraphe 5, anciennement le paragraphe 8, qui demandait aux deux parties d'adopter des mesures parallèles et réciproques pour s'acquitter de leurs obligations concernant l'application de la Feuille de route, l'expression « sans tarder » a été insérée avant « parallèles ». La deuxième moitié de l'ancien paragraphe 6, qui demandait l'accélération des négociations de paix directes, est devenue le paragraphe 16 ; le paragraphe 6 se termine maintenant par « 28 septembre 2000 ». Dans le paragraphe 7 (ancien para. 9), on a inséré l'expression « et autres obstacles à la libre circulation » après « suppression de tous les postes de contrôle ». Dans le paragraphe 10 (ancien para. 13), on a inséré les termes « et composition démographique » après « statut ».

16. S'il n'y a aucune objection, il considère que le Comité souhaite approuver le projet de résolution intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine ».

17. *Il en est ainsi décidé.*

#### Questions diverses

18. **Le Président** rappelle aux délégations que la Journée internationale de la solidarité avec le Peuple palestinien aura lieu le 24 novembre 2008 et invite tous les Membres et Observateurs du Comité, à se faire représenter, si possible au niveau ambassadeur, à la réunion commémorative qui se tiendra en cette occasion. Il exhorte également tous les Membres et Observateurs du Comité à participer activement au débat sur le point 16 de l'ordre du jour, intitulé « Question de Palestine », à la séance plénière, et les engage à encourager ceux qui ne sont pas membres à faire de même.

*La séance est levée à 11 h 40.*